

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mardi huit novembre, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à vingt heures, en la Mairie de Chênex.

- **Présentation situation sportive et financière de l'association Chênex Sport**
- **Echanges ACCA Chasse**
- **Divers**
- **Retour réunion d'information gestion du cimetière**
- **Retour d'informations réunions CCG**
- **Point travaux en cours**
- **Point d'avancement projets en cours :**
 - > **Extension école**
- **Informations d'urbanisme**
- **Conventionnement CAUE**
- **Diagnostic SYANE éclairage public**
- **Modification statuts CCG**
- **Point d'avancement révision PLU : (en séance privée du conseil)**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 NOVEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Présents : Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Nadège LAMARLE, Fabian BOURDIN, Philippe PARENT, Léon DUVAL, Marianne RICARD, Jean-Luc ROTH, Patricia COLIN, Stéphane MARECHAL

Excusés : Martine MABUT, Julie DEYERMENDJIAN, Stéphane ROZE.

Nadège LAMARLE a été élue secrétaire.

- 1. Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 4 octobre 2016.**
- 2. Présentation association « Chênex Sports »**

Mr Alexandre BAYAT, Président de l'association « Chênex Sports » intervient pour faire une présentation de l'association et évoquer notamment son organisation, sa gestion, sa situation financière et sportive avec les activités proposées pour la saison 2016/2017.

- 3. Echanges ACCA Chasse**

Monsieur Damien CHARDON, Président de l'ACCA chasse de Chênex a été convié à la réunion de ce conseil pour échanger sur les sujets suivants :

- L'installation de la cabane des chasseurs : suite à une demande de l'association pour disposer d'un lieu public de présentation du gibier, un mobil home a été installé le long de la route des Granges avec la participation financière de la commune pour les

travaux de raccordement et des bénévoles de l'association pour les travaux d'aménagement.

Il a été convenu qu'en dehors des périodes de chasse, cette cabane pourrait être éventuellement utilisée comme abri par les promeneurs grâce à l'installation d'une table et d'un point d'eau.

- Les pratiques de la chasse : Mr Chardon est questionné que les modalités de pratique de la chasse sur le territoire de la commune par les conseillers municipaux. Il en résulte qu'une meilleure communication et participation des tous les acteurs serait à privilégier pour une meilleure utilisation plus concertée et respectueuse des espaces naturels.

Avant d'évoquer les sujets inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite observer une minute de silence à la mémoire de Mickaël MABUT, fils de Martine et de Christian, décédé le 7 novembre 2016.

4. Point travaux en cours

- Le réfection du chemin du Mont est programmée pour la semaine du 14 novembre 2016.
- L'association Agirhe 74 est intervenue à l'automne pour faire l'entretien de la voirie et le nettoyage de la plaine de jeux pour un montant total de 3500€.
Mr DUVAL indique qu'il serait opportun de la faire intervenir 2 fois par an, au printemps et à l'automne, pour dégrossir l'entretien des espaces verts et de la voirie.
- Un marquage de la signalisation routière au virage du Biolay permettant d'améliorer la sécurité est à prévoir et à coordonner avec les travaux d'assainissement, ainsi que l'installation d'un panneau cédez le passage et un miroir de sécurité.
- L'installation de la barrière de sécurité supplémentaire est prévue avant le 11 novembre devant le monument aux morts et devant le nouveau local TAP. Celle située du côté du terrain de foot va être réparée.
- Un devis a été demandé pour installer des filets aux cages du terrain de foot pour un montant total d'environ 800€. Ces travaux seront réalisés au printemps 2017.
- Pour sécuriser le cheminement piétonnier de la route de Chez Vauthier, la mise en place de quilles est à tester avant de pouvoir définir un emplacement définitif.

5. Point projets en cours

- Aménagement du point de tri du BTC : dans l'attente de la livraison des containers semi-enterrés, le projet d'aménagement de la zone a été finalisé.
- Extension de l'école : Suite à la réunion du groupe de travail, Monsieur le Maire présente l'ensemble des remarques soulevées par le dernier scénario de l'esquisse d'extension de l'école qui seront prises en considération par l'architecte pour affiner le schéma fonctionnel du projet.

6. CR réunion d'information gestion cimetière

Monsieur DUVAL a suivi une formation sur la gestion du cimetière. Il souhaite en faire le compte rendu et indique que la présentation est disponible sur le site internet de l'Association des Maires 74.

Il propose d'établir une synthèse de la législation, d'afficher un règlement au cimetière et également de faire un point en début d'année sur les investissements à prévoir dans ce domaine.

7. Informations urbanisme

Monsieur le Maire souhaite convoquer la commission urbanisme pour l'analyse des nouvelles demandes d'autorisation en cours.

8. Conventionnement CAUE

Monsieur le Maire indique que la CCG a pris récemment contact avec le CAUE afin d'étudier l'opportunité d'un conventionnement qui permettrait aux communes intéressées de bénéficier des services d'un architecte conseil.

Il précise que cette intervention est intéressante en matière d'urbanisme et qu'elle s'effectue sur demande facturée à la journée.

Les conseillers sont d'accords sur ce principe du conventionnement avec le CAUE à la demande.

9. Diagnostic SYANE éclairage public

Monsieur le Maire expose que, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2016 l'opération

« Diagnostic des installations d'éclairage public figurant sur le tableau en annexe, d'un montant global estimé à :	1942.00€
avec une participation financière communale s'élevant à :	1456.00€
et des frais généraux s'élevant à :	58.00€

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure du diagnostic, il convient que la commune de Chênex,

- 1) **APPROUVE** le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée
- 2) **S'ENGAGE** à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à :	1942.00€
avec une participation financière communale s'élevant à :	1456.00€
et des frais généraux s'élevant à :	58.00€

S'ENGAGE à verser au SYANE 60% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) du diagnostic, soit **35.00€**
sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au SYANE sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission à concurrence de 60% du montant prévisionnel soit **874.00€**
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

10. Modification statutaire CCG

Monsieur le Maire rappelle que la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015, opère une nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, que la Communauté de communes se doit de prendre en compte.

Ainsi, l'article 64 de la loi NOTRe, renforçant significativement les compétences du niveau communautaire, a supprimé la référence à l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique, induisant une nécessaire réforme des présents statuts.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Genevois, s'agissant du Développement économique, devra disposer d'une compétence conforme au nouveau libellé de la compétence désormais définie comme suit :

« Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »

Un important travail préparatoire à la définition et au périmètre de cette compétence a été mené. Ce processus préalable de concertation et d'analyse partagée a apporté aux élus de la Communauté de Communes et des communes membres les éléments d'aide à la décision en leur permettant d'appréhender objectivement les contours de la compétence ainsi que les impacts juridiques, techniques et financiers en découlant.

Parallèlement, la Communauté de Communes adhérant au futur Pôle Métropolitain, se doit d'intégrer statutairement et expressément une telle adhésion, les statuts du pôle métropolitain et l'intérêt métropolitain ayant été approuvés, à l'unanimité, lors du Conseil Communautaire du 27 juin dernier.

Enfin, la Communauté de Communes souhaite, dans le même temps, revoir le champ de ses interventions afin d'actualiser les statuts au plus près des objectifs et de l'avancement des actions inscrites au projet de territoire.

Ces compléments statutaires portent sur les domaines sectoriels suivants :

- **Mobilité** et plus particulièrement la prise en compte des modes doux ainsi que la mise en accessibilité et aménagements des points d'arrêt prioritaires
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** avec la valorisation des actions de transition énergétique menées dans le cadre de notre territoire labellisé TEPOS/TEPCV
- **Action sociale** en considérant, notamment, la coordination d'actions en matière de santé publique, gérontologie et la petite enfance avec les perspectives de développement du service figurant au schéma pluriannuel

Monsieur le Maire précise que la compétence GEMAPI, transférée de manière obligatoire aux EPCI au plus tard au 1^{er} janvier 2018, n'est pas prévue dans le cadre de la présente révision statutaire. Elle fera l'objet d'une nouvelle révision statutaire programmée en 2017 dans la mesure où des études préalables sont en cours pour en mesurer toutes les conséquences.

Le projet de révision statutaire a été entériné par le Conseil Communautaire en date du 26 septembre dernier. Il est soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée, à savoir la majorité des 2/3 des conseils municipaux

représentant plus de la moitié de la population ou l'inverse, y compris la commune dont la population est supérieure au 1/4 de la population totale.

Les statuts modifiés donnent lieu à la prise d'un arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Genevois au pôle métropolitain selon les statuts et l'intérêt métropolitain ci-joint annexés,
- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, tel qu'annexée.

Entendu l'exposé, après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE :

- **l'adhésion de la Communauté de Communes du Genevois au pôle métropolitain selon les statuts et l'intérêt métropolitain ci-joint annexés,**
- **la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, tel qu'annexée**

11. Point d'avancement révision du PLU

Le groupe de travail attend le retour de l'urbaniste suite à l'envoi de leurs dernières remarques concernant les OAP, le règlement et les emplacements réservés.

Une réunion publique sera à programmer à la rentrée de janvier 2017.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jocelyne COINDET	Marianne RICARD	Léon DUVAL
Patricia COLIN	Philippe PARENT	Mélanie MÜLLER-CARRILLAT

Nadège LAMARLE	Stéphane ROZE	Jean-Luc ROTH
Fabian BOURDIN	Michel BARROYER	